



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 janvier 2021

Délibération n° 04

Date de convocation
15.01.2021

Date d'affichage
19.01.2021

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 28

votants : 35

Objet : Autorisation relative aux dépenses d'Investissement 2021 avant le vote du Budget Primitif 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq janvier, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à huis clos, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. P. SEDARD – Mme J. BREDAS —
Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-
DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M.
LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M.
C. GHIS – M. B. ZAOUÏ – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – Mme C. VIVIAN
T – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – Mme H. KIRCALI –
Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

M. J. SAMINGO par Mme C. LAFONT – Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. G.
GEOFFROY – M. F. BOURDEAU par Mme LM. LODE-DEMAS – Mme C.
KOZAK par Mme M. GEORGET – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par
Mme C. VIVIAN T – M. C. YOUNBI NGAMO par M. C. GHIS – M. J. RANQUE
par Mme C. VIVIAN T.

Monsieur Jean-Michel GUILBOT a été élu secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1612-1,

VU l'avis de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

CONSIDERANT que le Budget Primitif 2021 ne sera voté qu'en février 2021,

CONSIDERANT la nécessité d'ouvrir des crédits budgétaires pour permettre certaines opérations d'Investissement, notamment des travaux de sécurité, de rénovation du clos couvert sur les bâtiments communaux, et d'acquisitions pour le fonctionnement des services avant le vote du Budget Primitif 2021,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE jusqu'à l'adoption du BP 2021, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'Investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au BP de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitres	Pour mémoire Crédits BP 2020	Crédits ouverts jusqu'à l'adoption du BP 2021 (25%)
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	22 422	5 605
2051 : Concessions et droits	10 421	2 605
2031: Frais d'études	12 001	3 000
Chapitre 204 : Subventions équipements versées	249 005	62 251
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	1 653 168	413 292
2128 : Aménagement de terrains	206 500	51 625
21311 : Hôtel de Ville	2 000	500
21312 : Bâtiments scolaires	187 980	46 995
21318 : Autres bâtiments publics	262 300	65 575
2152 : Réseaux de voirie	10 000	2 500
21568 : Outil d'incendie défense civile	0	0
21578 : Outillage de voirie	10 000	2 500
2158 : Matériel et outillage technique	6 300	1 575
2161 : Œuvres et objets d'art	5 500	1 375
2182 : Matériel de transport	57 000	14 250
2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	74 471	18 618
2184 : Mobilier	38 130	9 533
2188 : Autres Immobilisations corporelles	792 987	198 247
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	1 467 850	366 963
2313 : Constructions	472 850	118 213
2315 : Installations matériel et outillage technique	995 000	248 750
	3 143 440	785 860

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toute pièce consécutive à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 25 janvier 2021

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 32

Contre : 3 (M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX)

Abstentions : -